MINISTRE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE ET DE LA PROMOTION DE LA CONSOMMATION LOCALE REPUBLIQUE TOGOLAISE Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL 🖟

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

En vue d'améliorer l'efficacité de ses services à l'endroit des opérateurs économiques dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires au Togo, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé et de la Promotion de la Consommation Locale informe les créateurs d'entreprises que le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) modifie ses horaires de travail.

A cet effet, le CFE est ouvert et fonctionnel tous les jours ouvrables de 07h30mn à 18 heures.

Les heures de dépôt et de retrait de dossiers de création d'entreprises sont fixées comme suit :

Dépôt

: 7 H 30 min à 14H 00

Retrait

: 14H 30 min à 18H 00

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, du Développement du Secteur Privé et de la Promotion de la Consommation Locale compte sur la compréhension de tous pour la mise en œuvre effective des présentes mesures.

Fait à Lomé, le 06 Mars 2019

S- Т. Kodjo ADEDZE